

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

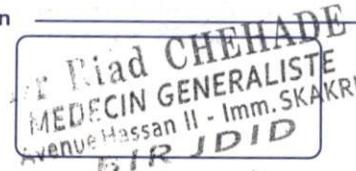
- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 02878 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : HANOUNI BORATIM
 Date de naissance : 01/01/1951
 Adresse : BP. 68 BIR JIDID PL. EL JAHDA
 Tél. 0661756648 Total des frais engagés : 10000 Dhs



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/9 023	C	1	150	Riad OTTHADE Dr/N GENERALISTE San II - Imm.SKAKRI 142

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BIR JD Abdelhak Chaouni Dr.en Pharmacie Montpellier 11AV Hassan II Bir Jid Tél : 05.23.36.00.23 112015904	12/03/2023	357,70

ANALYSES - RADIographies

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a dental arch with upper and lower teeth. Each tooth is assigned a number from 1 to 8. A horizontal arrow points from the left side of the arch towards the center, indicating a movement direction. The teeth are arranged in a symmetrical pattern, with the numbers 1 through 8 appearing on both the upper and lower arches.

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Bir Jdid, le : 12-9-023 : البئر الجديد في :

Maroum Barham

80,70 x 3
92,10

Kardelic 75

115

49,40

49,40

49,40

58,70 x 2 Tenormine 100
117,40 115

49,40 x 3 Ares 5
148,10 115



2

LOT : TENORMINE 100MG
CP PEL SEC B28
PER : 02/2026
P.P.V : 58DH70
6 118000 011590 0

LOT : TENORMINE 100MG
CP PEL SEC B28
PER : 02/2026
P.P.V : 58DH70
6 118000 011590 0

LOT : KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
PER : 01/2025
P.P.V : 30DH70
6 118000 061847 0

LOT : KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
PER : 09/2024
P.P.V : 30DH70
6 118000 061847 0

LOT : KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
PER : 03/2025
P.P.V : 30DH70
6 118000 061847 0

INP
1110527

PHARMACIE BIR JDID
Abdelhak Chaouni
Dr en Pharmacie Montpellier
11AV Hassan II Bld Jdid
Tel : 05.23.36.00.23

Dr Riad CHEHA
MEDECIN GENERALISTE
venu Hassan II - Imm. SKAKRI
BIR JDID

عمارة السكاكري - شارع الحسن الثاني - البئر الجديد